

CENTURY 21

Immobilière Nord Picardie

BAREME HABITATION DU 10.09.2020



Carte professionnelle n°CPI 6001 2015 000 001 157 Caisse de garantie QBE Insurance (Europe) Limited Cœur Défense-Tour A 110, Esplanade du Général De Gaulle 92931 La Défense cedex. Représentée par son Président, SAS B3 Finance, dont le représentant permanent est Madame BIENFAIT Mathilde.

LE MANDAT EST OBLIGATOIRE LOI N°70-9 DU 2 JANVIER 1970. DECRET N° 72-678 DU 20 JUILLET 1972, ARTICLE 72 LE TITULAIRE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE NE PEUT NEGOCIER OU S'ENGAGER A L'OCCASION D'OPERATIONS SPECIFIEES A L'ARTICLE 1^{ER} SANS DETENIR UN MANDAT ECRIT PREALABLEMENT DELIVRE A CET EFFET PAR L'UNE DES PARTIES.

Rémunération à la vacation

- Estimation : 200.00 € TTC

Commissions sur les ventes

Commission à la charge de l'acquéreur, calculée selon le prix de vente net.

• De 0,00 Euros à 100 000 Euros	8000,00 € TTC Forfaitaire
• De 100 001 Euros à 164 999 Euros	7.5 % TTC du prix de vente
• De 165 000 Euros à 249 999 Euros	6.5 % TTC du prix de vente
• Au-delà de 250 000 Euros	5 % TTC du prix de vente
• VEFA / Vente à terme	7 % TTC du prix de vente
• Terrain (à bâtir, nu, bois étangs)	10 % TTC du prix de vente
• Commission à Investisseur, Promoteur	10 % TTC du prix de vente
• Garage, box, place de stationnement	1500,00 € TTC Forfaitaire
• Vente en viager	10000.00 € TTC Forfaitaire

Commissions sur les locations

Zone Tendue : BEAUVAIS, ALLONNE, GOINCOURT TILLE

- Honoraires pour les prestations de visite, constitution de dossier et rédaction du bail imputables au locataire : 10.00€ TTC au m2 de la surface habitable du logement loué.
 - Honoraires pour les prestations de visite, constitution de dossier et rédaction du bail imputables au propriétaire : 10.00€ TTC au m2 de la surface habitable du logement loué.
 - Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée imputables au locataire : 3.00€ TTC au m2 de la surface habitable du logement loué.
 - Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée imputables au propriétaire : 3.00€ TTC au m2 de la surface habitable du logement loué.
- Ces honoraires sont plafonnés pour chaque partie à un mois de loyer charges comprises.

Zones autres

- Honoraires pour les prestations de visite, constitution de dossier et rédaction du bail imputables au locataire 8.00€ TTC au m2 de la surface habitable du logement loué.
 - Honoraires pour les prestations de visite, constitution de dossier et rédaction du bail imputables au Propriétaire 8.00€ TTC au m2 de la surface habitable du logement loué.
 - Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée imputables au locataire 3.00€ TTC au m2 de la surface habitable du logement loué.
 - Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée imputables au Propriétaire 3.00€ TTC au m2 de la surface habitable du logement loué.
- Ces honoraires sont plafonnés pour chaque partie à un mois de loyer charges comprises.

Commissions sur mandats de gestion

- Honoraires libres
- Les honoraires HT sont exigibles et payables dès la signature de l'acte constatant l'accord des parties ou dès la levée de la dernière condition suspensive, à la charge des mandants, TVA en sus au taux en vigueur.

Versements et remises

Les versements et remises de fonds doivent être faits exclusivement entre les mains du notaire. Hormis les commissions auxquelles elle a droit, l'agence se refuse à recevoir ou à détenir des fonds, effets ou valeurs, que ce soit à titre d'acompte, arrhes, solde, débit ou frais d'enregistrement dans les affaires traitées par son entreprise. Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante